



## CHAPITRE 4

# ÉVOLUTION DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES, MARIAGE ET CONSTITUTION DE LA FAMILLE À DAKAR ET À LOMÉ

PHILIPPE ANTOINE ET DONATIEN BÉGUY

DEPUIS LE DÉBUT DES ANNÉES 1980, LA PLUPART DES pays africains ont connu une restructuration économique avec l'application de multiples programmes d'ajustement et de réajustement. Les difficultés économiques concernent non seulement les États, mais aussi et surtout les familles : les populations développent des réflexes d'ajustement en adoptant de nouveaux comportements économiques, sociaux et démographiques. Les villes africaines constituent les lieux privilégiés d'observation de ces stratégies d'ajustement démoéconomique, car les conditions de vie s'y sont dégradées pour certaines catégories de la population et la fragmentation sociale y est plus marquée. En effet,



la diminution et la rareté des opportunités économiques ainsi que l'incapacité du secteur informel à offrir des ressources suffisantes sont de nature à fragiliser les conditions de vie urbaines. Pour Mireille Razafindrakoto et François Roubaud (2002), même si le pouvoir d'achat moyen demeure plus faible à la campagne qu'en ville, les populations urbaines ont été les principales victimes de la baisse des niveaux de vie et de l'accroissement de la pauvreté résultant des piètres performances économiques des pays africains jusqu'au début des années 2000.

Dakar au Sénégal et Lomé au Togo sont caractéristiques de cette situation : ces deux villes portuaires d'Afrique de l'Ouest sont en proie à une forte récession depuis plusieurs années déjà. Les populations qui y vivent sont loin de voir leurs conditions de vie s'améliorer malgré les diverses politiques appliquées. Ces deux villes, quoique présentant de nombreux points communs, se distinguent cependant par des contextes politiques, géographiques et culturels différents. En effet, si d'un côté le Sénégal, pays profondément marqué par la religion musulmane, est perçu comme un modèle de démocratie en Afrique et arrive ainsi à attirer les bailleurs de fonds internationaux, son agriculture, de type sahélienne, est peu productive. De l'autre, le Togo, pays chrétien et animiste, ne bénéficie presque plus du concours des bailleurs extérieurs à cause d'un processus de démocratisation chaotique et émaillé de violences sociopolitiques. Mais son potentiel agricole est énorme, car sa situation géographique rend son agriculture moins dépendante des aléas climatiques. Il convient alors de voir dans quelle mesure les populations de ces villes s'ajustent aux effets appauvrissants de la récession économique qui frappe leur milieu de vie. L'évolution de la constitution de la famille offre un excellent moyen d'observation des ajustements à l'œuvre. Différentes étapes marquent le processus de formation de la famille. Nous en retiendrons principalement deux : l'entrée en union et l'accès à un logement autonome. La détérioration continue des conditions de vie à Dakar et à Lomé a-t-elle induit des changements dans les comportements sociodémographiques liés à la formation et à l'installation des couples<sup>1</sup> ?

## LES GRANDES TENDANCES

### ■ Le recul de l'âge au mariage en milieu urbain

Dans la plupart des pays africains, l'âge au mariage recule en milieu urbain, mais les tentatives d'explication divergent selon les auteurs. Là où certains évoquent l'effet de la scolarisation des femmes (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989), d'autres, comme Peter McDonald (1985), pensent que c'est plutôt l'augmentation de l'activité féminine qui a induit

1. Ce texte développe des idées présentées dans une communication au xxv<sup>e</sup> congrès international de la population de l'UIESP.

l'élévation de l'âge au mariage. Cette dernière hypothèse découle directement de « l'hypothèse d'indépendance économique » formulée par Gary Becker (1981) pour expliquer la baisse du niveau de nuptialité dans les pays occidentaux. Celui-ci postule en effet que les satisfactions économiques qu'une femme tire du mariage sont considérablement réduites dès lors qu'elle acquiert une indépendance économique en exerçant une activité rémunérée. Du coup, elle serait moins encline à se marier. Cependant, les analyses empiriques n'ont pas toujours confirmé ce postulat de Becker et d'autres auteurs ont suggéré une autre explication. Selon Karine Oppenheimer (1994) par exemple, plus que l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi, ce sont les difficultés d'insertion économique des hommes qui ont entraîné le déclin du mariage dans les pays occidentaux. Une analyse de l'effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada confirme bien l'hypothèse avancée par Oppenheimer, car les hommes ayant connu une longue période d'interruption d'emploi (donc ayant plus de difficultés économiques) se marient moins vite que les autres (Le Bourdais, Neill et Mongeau, 2001).

Cette dernière hypothèse semble aussi se vérifier dans les villes africaines, où l'incertitude née du manque d'emploi (et par conséquent l'impossibilité de constituer la dot et d'accéder à un logement) expliquerait l'hésitation des hommes à s'engager dans une union (Antoine, 2002 ; Antoine et Djiré, 1998 ; Donadjé, 1992). Les résultats des enquêtes biographiques menées à Dakar et à Bamako à la fin des années 1980 confirment cette hypothèse (Antoine, Ouédraogo et Piché, 1998 ; Marcoux et Piché, 1998). De même, à Yaoundé au Cameroun, le retard dans l'accès à la responsabilité familiale (mariage, enfant, logement autonome) s'expliquerait chez les hommes par les difficultés économiques auxquelles ils font face (Kuépié, 2002). Même si les difficultés économiques n'ont pas un effet direct sur le retard d'entrée en union des jeunes générations de femmes au Cameroun, il va sans dire que leurs projets matrimoniaux se trouvent affectés par la pénurie d'hommes sur le marché matrimonial. En cherchant à expliquer l'augmentation de la proportion d'hommes et de femmes célibataires entre 1961 et 1992 au Bénin, Étienne Kouton (1998) affirme que l'une des raisons principales évoquées par les hommes célibataires enquêtés est le manque de moyens financiers nécessaires à la constitution d'une unité familiale autonome. Cependant, malgré la persistance de la crise, force est de reconnaître que dans une société où le statut social de l'individu s'acquiert par sa capacité à se marier et à fonder une famille, l'âge au mariage ne peut difficilement continuer à augmenter. D'ailleurs, le célibat définitif est rare. Les hommes et les femmes ont-ils trouvé de nouveaux modes d'entrée en union et de constitution de la famille ? D'ores et déjà, on sait qu'à Lomé, la mise en union se fait de plus en plus selon des arrangements complexes et de nouvelles formes d'union apparaissent : unions informelles, non-cohabitation des conjoints, etc.

En fait, les cérémonies qui jadis sanctionnaient les mises en couple se pratiquent moins au sein des jeunes générations. De plus, celles-ci sont dans une proportion plus importante que les anciennes générations à n'avoir jamais cohabité lors de leur première union (Bégyu et Gbétoglo, 2003 ; Locoh, 1984, 1989).

### — Le contexte économique : des années fastes à la crise

Le Sénégal a connu, au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, une période d'expansion économique (entre 1960 et 1966) essentiellement en raison des cours élevés de ses principaux produits d'exportation (arachide, phosphate) et de l'afflux des capitaux financiers extérieurs. Le jeune État a ainsi pu créer des entreprises et lancer de grands travaux d'infrastructures (Antoine *et al.*, 1998 ; Diagne et Daffé, 2002). Le pays, dont la métropole était la capitale de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF), a par ailleurs hérité d'infrastructures et d'un niveau d'industrialisation bien meilleurs que ceux des autres anciennes colonies d'Afrique (Diagne et Daffé, 2002). Néanmoins, plusieurs chocs extérieurs (chute des prix de ses produits d'exportation, augmentation du prix du pétrole et des taux d'intérêt) et intérieurs (sécheresse récurrente) vont faire connaître au pays, à partir des années 1970, une période de récession économique. Aucun autre secteur économique n'a été capable de pallier l'essoufflement de la filière arachidière sur laquelle reposait la croissance du PIB (Duruflé, 1994). Le PIB par habitant va ainsi évoluer négativement entre 1960 et 1980 et, pour résorber les profonds déséquilibres macroéconomiques que cette situation a créés, l'État sénégalais va mettre en place plusieurs politiques de relance de la croissance économique. Toutefois, le plan de redressement économique et financier (PREF, de 1980-1984) et le plan d'ajustement à moyen et long terme (PAMLT, de 1985-1992) n'ont pas été à la hauteur des résultats escomptés. Si la dévaluation du franc CFA en 1994 (de près de la moitié de sa valeur par rapport au franc) a contribué à relancer la croissance de l'économie, elle a également aggravé les conditions de vie déjà difficiles des populations en diminuant de façon drastique leur pouvoir d'achat.

Le Togo a connu une période de croissance exceptionnelle durant les vingt années qui ont suivi l'indépendance (1960). La croissance économique a été d'environ 7 % par an entre 1960 et le milieu des années 1970. Le triplement du prix du phosphate et la forte hausse des cours mondiaux du café et du cacao entre 1973 et 1975 ont contribué à l'augmentation des recettes d'exportation (Lachaud et Mamder, 2003 ; Thiriart, 1998). Jusqu'à la fin des années 1970, le Togo a pu réaliser de nombreux investissements car, en plus des recettes élevées d'exportation, l'État a pu faire largement recours à l'endettement extérieur, étant donné les facilités offertes par le marché du crédit. Cependant, la chute des cours de ces produits et l'élévation des taux d'intérêt en 1981 vont considérablement affaiblir les équilibres macroéconomiques et sectoriels.

Entre 1973 et 1981, la part des gains des exportations consacrés au service de la dette externe a connu une hausse spectaculaire, passant de 11 % à 76 %. Quant au PIB réel, il a diminué en moyenne de plus de 4 % par an entre 1980 et 1983 (Lachaud et Mamder, 2003). Les autorités togolaises vont alors procéder à de vastes réformes économiques en mettant en place, à partir de 1983 et avec l'aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), des programmes d'ajustement structurel. Ceux-ci sont destinés à rétablir les équilibres macroéconomiques, à diminuer le rôle de l'État dans le système de production tout en prônant une gestion efficiente des maigres ressources publiques et à favoriser l'investissement privé. La croissance économique va reprendre : le PIB va croître en moyenne de 3,4 % par an entre 1984 et 1989. Mais les mouvements de contestation populaire prodémocratiques du début des années 1990 vont entraîner une grave crise sociopolitique qui va considérablement mettre à mal l'espoir d'une reprise économique durable. L'appareil économique sera paralysé par une grève générale de novembre 1992 à juillet 1993. Entre 1991 et 1993, le PIB réel va diminuer de 17 %, les revenus vont chuter de 47 % et le déficit de l'État va s'élever à 14 % du PIB. Le ralentissement des activités du secteur moderne et du port de Lomé ainsi que l'augmentation de la dette interne et la diminution des ressources externes vont grever la balance des paiements (Lachaud et Mamder, 2003). En raison de ce processus démocratique chaotique, le Togo sera mis au ban de la communauté internationale et abandonné par ses principaux partenaires extérieurs. La dévaluation du franc CFA en 1994 viendra compléter le dispositif de réformes budgétaires et structurelles engagées depuis le début des années 1980. Elle aura tout juste permis de relancer la croissance économique jusqu'à la fin de l'année 1997. Ensuite, la crise énergétique et les mauvaises conditions climatiques vont faire chuter le PIB de 2,3 % en 1998. Tous les bouleversements qu'a connus le Togo depuis le début des années 1980 ont eu des répercussions néfastes sur les conditions de vie de nombre de Togolais, bien que les investigations statistiques permettant de mettre en exergue l'incidence de la pauvreté au Togo soient plutôt rares. On sait tout de même que le pouvoir d'achat des ménages a nettement baissé au cours des années 1990 : le PIB réel par habitant est passé de 410 dollars US en 1990 à 310 dollars US en 1995, puis à 300 en 2000 (Lachaud et Mamder, 2003).

Notons que la dévaluation du franc CFA n'a certainement pas eu les mêmes effets au Sénégal qu'au Togo. Si, dans les deux pays, elle a eu pour effet le surenchérissement du prix des produits importés, ses effets ont été plus positifs au Sénégal<sup>2</sup> car davantage de mesures l'ont accompagnée. À Lomé, une grande

---

2. Parmi les effets positifs, il faut noter que la valeur des envois de fonds des nombreux migrants sénégalais vivant à l'étranger a doublé après la dévaluation.

partie du commerce résultait des échanges avec le Ghana et le Nigeria, où la monnaie était bien plus faible. Du jour au lendemain, les commerçants togolais ont perdu une grande partie de leur pouvoir d'achat dans les pays voisins.

### — **L'évolution de l'emploi**

Grâce à la bonne tenue de l'économie au début de l'indépendance, l'État sénégalais a pu recruter massivement dans la fonction publique. Les choses vont changer avec la récession économique grandissante : blocage des salaires, gel des embauches dans la fonction publique, mise à la retraite anticipée, privatisation et liquidation de certaines entreprises d'État sont les principales mesures des programmes de relance de l'économie. De 1982 à 1990, les effectifs du secteur moderne sont passés de 173 000 personnes à moins de 165 000 (Bocquier, 1996b). En 2002, seuls 8 % des actifs dakarois en emploi le sont dans le secteur public (Brilleau, Roubaud et Torelli, 2004). Les salaires des fonctionnaires vont également connaître une baisse, passant de l'indice 109 en 1981 à l'indice 93 en 1992 (Duruflé, 1994). Le chômage, qui ne concernait que 7 % de la population active en 1960, a atteint un taux de 20 % en 1990 en milieu urbain, où l'emploi moderne est le plus important. D'après certaines estimations, en 2002, le chômage au sens large touche 19 % des personnes actives, et davantage les femmes que les hommes (26 % contre 13 %), les jeunes que les personnes âgées (23 % des 10 à 29 ans contre 11 % des plus de 50 ans) (Brilleau *et al.*, 2004). Face à la montée du chômage, le développement du secteur informel va être l'une des réponses des populations à l'incapacité conjuguée de l'État et du secteur privé formel à offrir un travail décent. Les emplois informels, en majorité précaires, vont considérablement augmenter dans les villes sénégalaises, notamment à Dakar : ce sont essentiellement des activités de survie (commerce, services) pour lesquelles femmes et enfants sont mobilisés. En 2002, le secteur informel occupe 76 % des individus à Dakar (70 % des hommes et 86 % des femmes en activité). Une autre manifestation de la crise de l'emploi urbain est la précarisation du salariat. À Dakar, d'une génération à l'autre, la proportion de salariés recevant une fiche de paie tend à diminuer (Antoine et Fall, 2002).

L'évolution économique régressive du Togo n'est pas non plus sans conséquence sur le marché du travail. La fonction publique togolaise et les entreprises d'État ont elles aussi recruté massivement au lendemain de l'indépendance, puis l'embauche a cessé lorsque le déficit public est devenu de plus en plus pesant. De plus, l'État a procédé, là aussi, à la mise à la retraite anticipée des fonctionnaires, à la privatisation des entreprises publiques et au licenciement de ses employés. Entre 1990 et 2000, le ratio de fonctionnaires est passé de 9,6 à 6,8 pour mille habitants. Le chômage a augmenté chaque année et il est passé de 13 % à 19 % de la population active dans les zones urbaines (Lachaud et Mamder, 2003). Selon certaines estimations récentes, le chômage touche 11 % de la population

active au sens large, selon le Bureau international du travail (BIT) : en 2001, 13 % d'hommes et 10 % de femmes, 14 % des 10 à 29 ans et 10 % des plus de 50 ans (Brilleau *et al.*, 2004). Même si quelques programmes de recrutement (éducation, santé) ont permis d'atténuer la baisse du nombre de fonctionnaires, les contractuels embauchés ont plutôt reçu de bas salaires. La réduction du nombre de fonctionnaires s'est donc accompagnée d'une certaine fragilisation du statut des salariés en général. Et ce n'est certainement pas le secteur informel – qui lui s'est considérablement développé – qui va offrir un meilleur statut à ceux qui en dépendent. Les activités qui y sont exercées sont assez précaires et peu rémunératrices. Comme ailleurs dans les pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le revenu mensuel moyen le plus faible à Lomé est enregistré dans le secteur informel (Brilleau *et al.*, 2004). L'augmentation de l'emploi informel est davantage perceptible en milieu urbain, notamment à Lomé, car sa part dans l'emploi total aurait crû de 10 points entre 1980 et 2000. L'emploi informel concernerait 81 % des actifs occupés en 2001 (70 % des hommes et 91 % des femmes en activité). Toutefois, celui-ci ne peut se substituer entièrement au secteur public défaillant (7 % de l'emploi total en 2001) ni au secteur privé formel encore embryonnaire (10 % des actifs occupés en 2001) car il subit aussi les contrecoups de la contraction généralisée de l'activité économique.

### — Les conditions de logement

À Dakar, selon nos estimations, la population dakaroise croît d'environ 100 000 personnes par an et cela correspond à un besoin annuel d'au moins 10 000 logements supplémentaires, une production que ne peut assurer le secteur moderne de la construction. Au cours du temps, les modes d'habitat se sont transformés. La qualité des logements s'est particulièrement modifiée. Cette amélioration globale de l'habitat résulte surtout de l'application de contraintes juridiques et de l'évolution de la politique urbaine de ces quarante dernières années. Les normes de l'habitat s'abaissent, afin de permettre au plus grand nombre de trouver un habitat minimal et d'éviter ainsi la constitution de bidonvilles. Sur ce plan, le programme a abouti, car il n'existe plus à proprement parler de bidonvilles. Rares sont les quartiers constitués de baraques, et ces dernières sont plutôt disséminées dans divers quartiers, cachées parfois derrière les murs de la concession (Antoine, Bocquier, Fall, Guisse et Nanitelamio, 1995).

Trois grandes catégories de logement peuvent être distinguées dans l'agglomération de Dakar. La première constitue l'habitat de gamme élevée et moyenne et regroupe trois types : villa, appartement en immeuble et appartement dans les opérations immobilières (HLM et SICAP<sup>3</sup> ; SCAT-URBAM<sup>4</sup>) et dans

3. Habitations à loyer modéré et Société immobilière du Cap-Vert.

4. Société centrale d'aménagement de terrains urbains.

les lotissements privés ou coopératifs. La deuxième catégorie comporte les types d'habitat plutôt populaires : terrasses et étages, maisons en tôle ondulée ou en tuiles. La majorité du parc immobilier appartient à cette catégorie. La troisième concerne l'habitat précaire comme les baraques. L'essentiel de la production actuelle de logements relève du tâcheronnage et de l'« autoconstruction ». Cette typologie est indépendante du statut foncier du logement : un habitat spontané peut être de bonne qualité, une baraque peut encore occuper un terrain loti et être enregistrée de longue date. En tant qu'enjeu social, le logement est un important indicateur de l'évolution urbaine et des valeurs sociales. Selon les résultats de l'enquête que nous avons conduite en 2001, environ 2,5 % des ménages vivent en villa, 43 % en maison individuelle, 36,5 % en cour partagée, 17 % en immeuble et seulement 1 % en baraque.

Le développement urbain de Lomé est étroitement lié à son histoire sociale, qui se distingue singulièrement de celle des autres métropoles africaines. La capitale du Togo est une « ville africaine non autochtone » et c'est de là que découlent les singularités de son mode de développement urbain (Marguerat, 1986). L'espace urbain de Lomé a toujours été construit par ses habitants, à l'opposé des autres villes africaines dont l'architecture a relevé presque exclusivement des pouvoirs publics (Marguerat, 1993). Il semble que le culte du « chez-soi » chez le Loméen est né de la pratique de négociants (Éwé, Mina), le modèle social loméen voulant qu'on ne reste pas indéfiniment locataire, car ce statut est considéré comme précaire voire humiliant. Il est même mal vu de sortir du logement familial pour louer un logement ailleurs. D'ailleurs, la location se réduit à l'occupation de petits logements de taille insuffisante pour accueillir toute une famille. Du fait des difficultés économiques, les jeunes générations accèdent à la propriété par héritage plutôt qu'à partir de leur propre investissement (URD-DGSCN<sup>5</sup>, 2002a, 2002b). Leurs conditions de logement deviennent de plus en plus mauvaises, car les héritiers n'ont pas les moyens d'entretenir les logements légués. L'accès au crédit bancaire pour accéder à la propriété est quasi inexistant et relève exclusivement d'une classe privilégiée de citoyens. L'habitat le plus répandu à Lomé est de type « chambres-salon » : un logement constitué d'une ou plusieurs chambres et d'un salon. Les logements modernes du genre villa ou appartement sont rares et restent l'apanage d'une classe privilégiée.

Le contexte de crise économique que connaissent le Sénégal et le Togo tend à aggraver la situation résidentielle des différentes générations de citoyens. L'accès au logement étant tributaire de l'insertion économique, on peut craindre que l'incapacité à toucher des revenus individuels retarde l'accès à la location

---

5. Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé, Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale du ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme (République togolaise).

et à la propriété, ce qui pourrait avoir des effets sur la constitution de nouveaux ménages. Conjuguée au fait que la prise en charge des nouveaux migrants se fait essentiellement par les réseaux de relations, la parenté et les proches, cette situation rend difficiles les conditions d'habitat des anciennes générations, car celles-ci se retrouvent avec des familles nombreuses à loger et à nourrir.

## LA STRATÉGIE D'ANALYSE

Notre objectif principal est de répondre aux interrogations susmentionnées en analysant l'influence de la crise économique sur l'entrée en union et sur l'autonomie résidentielle. Les données utilisées proviennent de deux enquêtes biographiques réalisées à Lomé en 2000 par l'Unité de recherche démographique de l'Université de Lomé (URD-DGSCN, 2002b) et à Dakar en 2001 par une équipe conjointe de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) et l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) (Antoine et Fall, 2002). Les informations relatives aux biographies résidentielles, matrimoniales, professionnelles et génésiques ont été recueillies auprès de trois groupes de générations différentes de citadins dans les deux villes. Au total, ce sont 1 290 individus à Dakar et 2 536 à Lomé qui ont été interrogés.

Différentes analyses reposant sur des méthodes statistiques traitant des variables de durée de vie ont été mises en œuvre. Certaines purement descriptives permettent d'examiner l'âge auquel surviennent certains événements (estimateur de Kaplan-Meier). Le modèle de Cox permet de prendre en considération les différents états qu'a connus un individu et de prendre le temps en compte dans l'analyse causale (Allison, 1984 ; Blossfeld, Hamerle et Mayer, 1989 ; Bocquier, 1996a ; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Cox, 1984 ; Trussel, Hankinson et Tilton, 1992). On peut ainsi cerner les effets de variables indépendantes fluctuant dans le temps. Les données biographiques dont on disposait pour ces deux villes ont ainsi permis de retracer la situation matrimoniale, professionnelle, génésique et résidentielle de chaque individu de sa naissance au moment de l'enquête ; on a pu retracer l'ordonnancement des événements et l'enchaînement des différentes étapes. On a pu également utiliser une régression logistique pour l'analyse d'une transition particulière, le choix s'étant porté ici sur la première union.

Nous avons comparé trois générations, ayant respectivement 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 à 59 ans au moment de l'enquête. Le contexte économique au moment de constituer leur famille diffère fortement pour chacune des générations : la génération la plus ancienne a vécu cette phase de sa vie dans une période encore faste économiquement, tandis que la jeune génération se retrouve en pleine récession économique. Les modèles sociaux concernant l'entrée en union sont aussi très différents dans les deux villes : à Dakar, le modèle dominant

privilégie le mariage religieux, à Lomé la tolérance des unions libres est bien plus grande. La comparaison s'avère délicate, car d'un côté, à Lomé, l'union peut prendre diverses formes, alors qu'à Dakar il s'agit d'un mariage formalisé. La marge de liberté dans la perception du moment du début de l'union est donc bien plus grande à Lomé. Dans l'ensemble, les données concernant l'évolution de l'union ainsi que la nature et les caractéristiques du logement sont bien plus détaillées à Lomé. En revanche, les caractéristiques du conjoint sont disponibles seulement à Dakar.

### COMMENT COMMENCE LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE DANS LES DEUX VILLES ?

L'entrée en union est non seulement une étape importante dans la vie de tout individu, mais elle est aussi souvent l'élément déclencheur de la constitution d'un nouveau ménage, avec l'arrivée successive des enfants et l'accès à un logement indépendant. *A priori*, la séquence la plus normative est le passage mariage – logement indépendant – naissance des enfants, mais dans la pratique les variations dans l'ordre des éléments sont le reflet d'une pluralité de comportements. Divers facteurs conditionnent cet enchaînement, dont le plus important pourrait être l'exercice d'un emploi. En effet, en permettant aux individus d'avoir les ressources économiques nécessaires au franchissement de toutes ces étapes, il est un élément déterminant de la constitution de la famille. C'est l'accès à l'emploi qui permet ou facilite le mariage, lequel entraîne l'accès à un nouveau logement. Bien évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu et nous y reviendrons dans les analyses explicatives.

#### Le mariage et le logement autonome

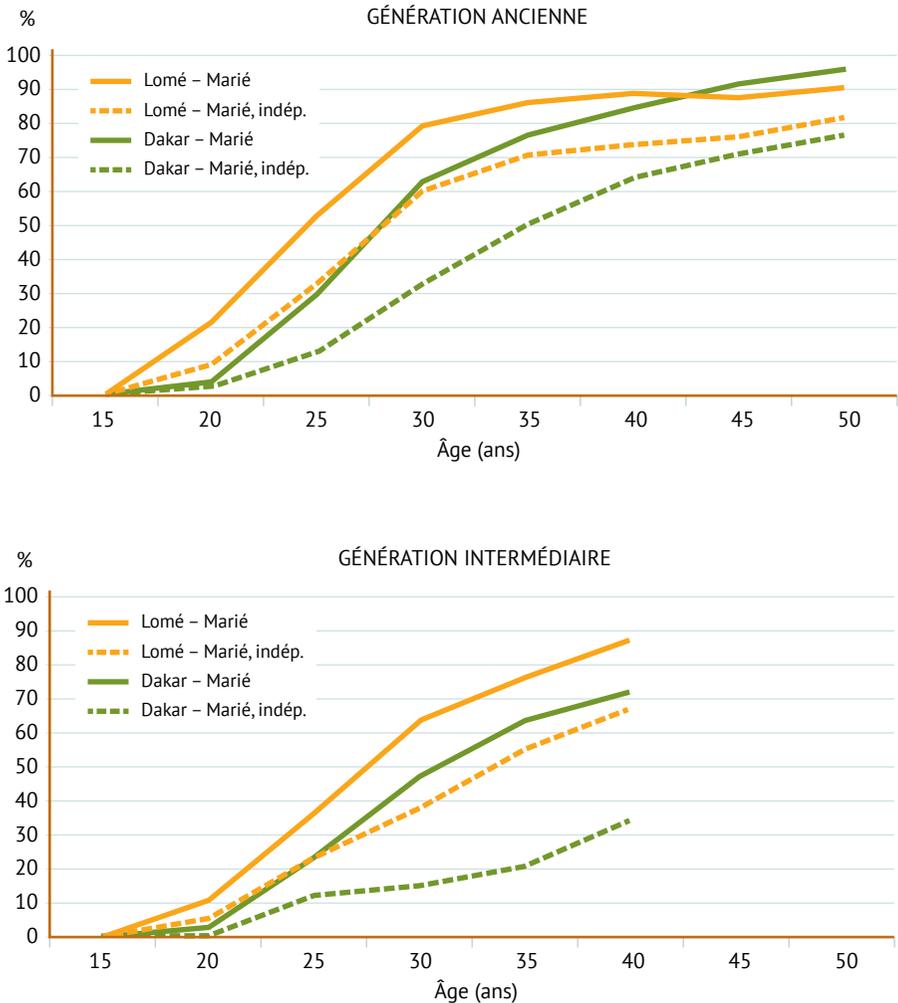
Nous avons calculé deux indicateurs à chaque âge : la proportion d'hommes mariés et la proportion d'hommes mariés disposant d'un logement indépendant, pour chaque génération et dans chaque ville (figure 4.1). À chaque âge, la proportion d'hommes mariés avec autonomie résidentielle est évidemment toujours plus faible que celle de l'ensemble des hommes mariés, mais l'écart entre les deux courbes est bien plus important à Dakar qu'à Lomé, ce qui indique un moindre accès des hommes au logement à la suite du mariage à Dakar qu'à Lomé.

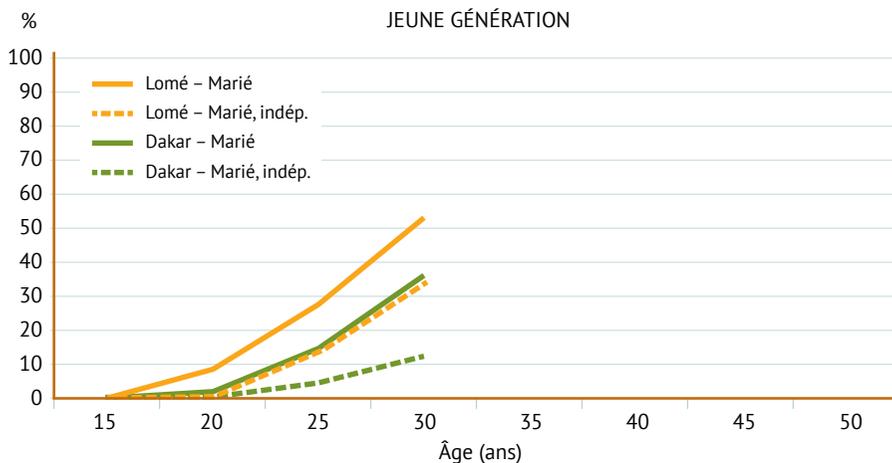
Très peu d'hommes sont mariés ou mariés et autonomes avant l'âge de 20 ans à Dakar, quelle que soit la génération. Pour la génération la plus ancienne, dès 25 ans, 29 % des hommes étaient mariés et 12 % étaient mariés et avaient un logement indépendant ; ces proportions ont augmenté régulièrement jusqu'à 50 ans, où elles ont atteint respectivement 95 % et 77 %. Malgré un mariage quasi universel, certains hommes, même à 50 ans, n'ont toujours pas accédé

à un logement autonome. À Lomé, on note qu'à 20 ans déjà, une proportion non négligeable d'hommes de la génération ancienne connaissait une autonomie résidentielle dans le mariage : 21 % des hommes étaient déjà mariés et 9 % avaient une résidence autonome au même âge. Ces proportions sont passées respectivement à 52 % et à 33 % à 25 ans. Elles ont évolué régulièrement et ont atteint 91 % et 82 % à 50 ans.

**FIGURE 4.1.**

**Proportion (%) d'hommes mariés ou mariés avec un logement indépendant à Dakar et à Lomé**



**FIGURE 4.1. (suite)**

Source : Enquêtes biographiques.

Des constats similaires peuvent être faits lorsque l'on observe les courbes relatives à la génération intermédiaire. Les proportions sont toutefois plus faibles que celles obtenues pour la génération plus âgée. De plus, l'écart entre les deux courbes pour chaque ville est plus important à Dakar qu'à Lomé. Si, à 30 ans, le mariage et le mariage avec autonomie résidentielle concernent à Lomé respectivement 63 % et 38 % des hommes de cette génération, c'est le cas seulement de 47 % et 15 % de leurs homologues à Dakar. Il a déjà été observé que le mariage se produit plus tardivement dans les jeunes générations dans les deux villes (Antoine et Dial, 2005 ; URD-DGSCN, 2002b).

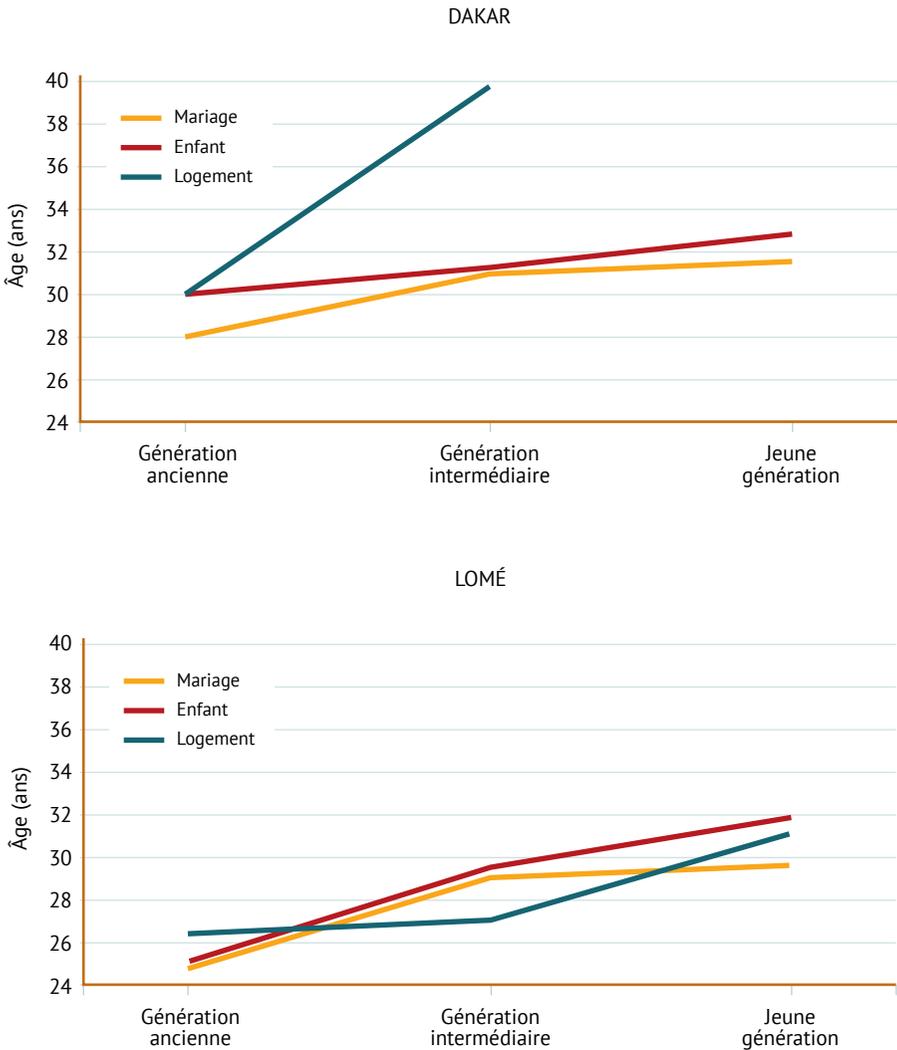
Enfin, si l'on observe les courbes relatives à la plus jeune génération dans les deux villes, on remarque qu'à 25 ans, 28 % des hommes sont mariés à Lomé contre 15 % à Dakar. Au même âge, 15 % des hommes à Lomé contre 5 % à Dakar sont mariés et ont déjà un logement indépendant. Tout porte à croire que les jeunes générations de Dakar éprouvent davantage de difficultés que leurs homologues loméens à franchir ces deux étapes de la constitution de la famille.

Le contexte social dakarais plus propice à la cohabitation familiale explique-t-il cette situation ? Faute de moyens pour accéder à une pleine indépendance sociale, on se marie tout en restant sous le toit familial. À Lomé, par contre, où le culte du « chez soi » est nous l'avons vu très ancré et où le logement est évolutif, le mariage peut être rapidement suivi du départ du toit familial pour acquérir une autonomie sur le plan résidentiel.

### — **L'évolution de l'âge médian aux premiers événements**

Nous avons retenu trois étapes pour marquer la constitution de la famille : d'abord le mariage, qui est un temps fort de la vie, ensuite l'autonomie résidentielle acquise lors du départ du toit familial, puis la naissance du premier enfant. La dimension temporelle apportée par les données biographiques permet la comparaison des calendriers des trois événements étudiés et la mise en évidence de différences intergénérationnelles entre Dakar et Lomé. Les courbes de Kaplan-Meier (à partir des techniques des tables de survie) permettent de présenter les proportions de « survivants » pour chacun des trois événements étudiés à chaque âge, c'est-à-dire la proportion de ceux n'ayant pas encore vécu l'événement à ce moment-là. Plutôt que de présenter ici chacune de ces courbes, nous présentons simplement les âges médians, car ils sont en fait un bon résumé de l'allure de ces différentes courbes. L'âge médian est l'âge auquel la moitié des individus a déjà connu l'événement étudié (figure 4.2).

Deux schémas différents sont observés pour chacune des capitales. À Dakar, les calendriers d'entrée en union et de naissance du premier enfant semblent ne pas varier beaucoup d'une génération à l'autre : l'âge médian d'entrée en union est passé de 27,9 ans pour la génération ancienne à 30,9 ans pour la génération suivante, puis à 31,5 ans pour la jeune génération. Quant à l'âge médian à la naissance du premier enfant, il passe de 29,8 ans pour la génération la plus âgée à 31,3 ans pour la génération intermédiaire, puis à 32,8 ans pour la jeune génération. On le voit ici, l'arrivée du premier enfant suit de très près l'entrée en union, ce qui semble conforme aux normes sociales en vigueur dans les sociétés culturellement imprégnées de la religion musulmane comme la société sénégalaise, où le mariage est considéré comme le lieu le plus propice à la procréation. Par contre, d'une génération à l'autre, l'autonomie résidentielle est de plus en plus tardive. En effet, la moitié des hommes de la génération ancienne accèdent à un logement indépendant à 29,8 ans, tandis que cet indicateur est estimé à 39,8 ans pour la génération intermédiaire. On ne peut même pas calculer l'âge médian pour les hommes de la jeune génération, car moins de la moitié d'entre eux avait eu accès à une résidence autonome au moment de l'enquête. S'il est impératif pour eux de faire un enfant lorsqu'ils se marient, l'accès à un logement indépendant pour leur ménage semble être de plus en plus difficile pour les jeunes dakarois. Ceux-ci passent donc les premières années de leur vie de couple en étant hébergés, généralement dans la maison familiale. Il faut en effet presque neuf ans aux hommes de la génération intermédiaire pour avoir une résidence autonome après être entrés en union, alors que leurs aînés n'ont eu à attendre que deux ans après leur mariage.

**FIGURE 4.2.****Évolution de l'âge médian à différents événements à Dakar et à Lomé**

Source : Enquêtes biographiques.

Dans la capitale togolaise, les événements sont aussi vécus de plus en plus tardivement : un écart de 5 ans environ est observé entre l'âge médian d'entrée en union de la génération ancienne et celui de la jeune génération, cet écart étant de 6,1 ans pour l'autonomie résidentielle et de 5,4 ans pour la première naissance. Un même parcours, mais décalé dans le temps, est observé pour

les deux générations extrêmes : les hommes se marient et font un enfant après avoir accédé à un logement indépendant pour leur ménage. La moitié de la génération ancienne se marie à 24,7 ans, la résidence autonome est acquise à 25,1 ans, suivie de peu par l'arrivée du premier enfant à 26,3 ans. La même séquence est observée chez la jeune génération : le mariage se produit à 29,6 ans, l'autonomie résidentielle à 31 ans et la naissance du premier enfant à 31,7 ans. On note tout de même que par rapport aux hommes de la génération ancienne, l'autonomie résidentielle arrive un peu plus tard après le mariage (1,4 an contre 0,4 an). Par contre, il semble que les hommes de la génération intermédiaire ont d'abord un logement indépendant avant de connaître presque au même moment le début de la vie familiale. La moitié d'entre eux accèdent en effet à un logement autonome à 27 ans, se marient deux ans plus tard, soit à 29 ans, et ont presque immédiatement leur premier enfant (à 29,4 ans).

En définitive, on constate que les événements adviennent plus tardivement à Dakar qu'à Lomé. Pour chaque génération étudiée, les âges médians sont plus élevés à Dakar. Plus remarquable encore, l'autonomie résidentielle est davantage dissociée du mariage à Dakar qu'à Lomé. Dans les deux villes, le mariage et l'entrée en vie féconde demeurent cependant liés, car le premier enfant naît peu de temps après le mariage.

## ENTRER EN UNION ET CONSTITUER UNE FAMILLE

Après avoir présenté les changements de calendrier des événements qui marquent la constitution d'une famille, essayons de voir si des facteurs macro- et microéconomiques peuvent influencer sur le rythme de l'entrée en union. Si celle-ci est une étape importante dans la constitution d'une famille, l'indépendance résidentielle en est une tout aussi importante, mais beaucoup moins étudiée. Analysons d'abord les facteurs de l'entrée en union, puis ceux qui favorisent l'autonomie résidentielle au moment de l'union.

### La modélisation de l'entrée en union

Le recours au modèle de Cox nous permet de prendre en considération le temps passé par les hommes présents dans la capitale (Dakar ou Lomé) depuis l'âge de 15 ans. Les variables introduites dans le modèle ont été choisies en fonction des disponibilités communes aux deux enquêtes et en fonction d'un certain nombre d'hypothèses (tableau 4.1).

Une première série de variables décrit les caractéristiques sociodémographiques individuelles (niveau d'instruction, religion), tandis qu'un second groupe couvre les facteurs économiques. Nous avons utilisé d'une part une variable servant d'indicateur de la conjoncture économique, avec la création de modalités combinant les générations et les différentes périodes. Pour Dakar, trois

périodes ont été considérées : avant 1985 (période de ralentissement économique), de 1985 à 1993 (période des ajustements) et de 1993 à l'enquête de 2001 (période postdévaluation du franc CFA). De même, à Lomé, on distingue les périodes suivantes : avant 1990, de 1990 à 1993 (qui marque l'accentuation très nette de la crise) et après 1993. D'autre part, l'autre variable constituant un indicateur des conditions économiques est l'activité exercée. On a retenu des catégories assez simples : « actif dans le secteur moderne de l'économie », « actif dans le secteur informel » (des artisans, des vendeurs qui ne déclarent pas leur activité mais qui constituent une part importante des emplois exercés), périodes d'« apprentissage », d'« études », de « chômage » et d'« inactivité » (ces deux dernières catégories sont réunies dans le cas de Dakar).

Certaines caractéristiques des individus ne sont pas fixes, elles évoluent au cours du temps, en particulier l'activité, le statut de résidence et le nombre d'enfants. Par exemple, un homme peut d'abord être exposé au risque d'entrer en union dans la catégorie « étudiant », puis quelques années plus tard dans celle « actif dans le secteur moderne ». Dans le tableau 4.1, ces variables sont indicées « cvt », c'est-à-dire « covariable variant dans le temps ».

Les hypothèses qui sous-tendent le choix de ces variables sont les suivantes : on s'attend à ce que les hommes jeunes aient un risque d'entrée en union largement ralenti lorsqu'ils n'exercent pas d'activité, tout comme on s'attend à un effet de la période de conjoncture. L'absence de logement autonome pourrait également retarder l'entrée en union.

Nos hypothèses semblent être totalement vérifiées à Lomé, où l'on relève un effet de conjoncture (le rythme du mariage est nettement ralenti dans les jeunes générations et en particulier dans la période de crise des années 1990). Toutes les activités semblent retarder le mariage par rapport aux périodes d'exercice dans le secteur moderne. Enfin, un logement autonome (en particulier le fait de devenir locataire<sup>6</sup>) favorise l'union. Par contre, l'analyse donne des résultats plus mitigés pour Dakar. L'absence d'emploi est un frein au mariage : le risque est divisé par 9 pour les périodes où l'individu ne travaille pas, par 3,4 pour les périodes d'études et par un peu plus de 2 pour les périodes d'apprentissage. Les effets de conjoncture et de génération ne sont relevés que pour la plus jeune génération, après la dévaluation. C'est seulement à Dakar qu'une naissance avant mariage accélère l'union (conséquence d'une formalisation plus grande des unions et du poids du contrôle social).

6. Il s'agit probablement là d'un effet d'anticipation : le jeune homme prend un logement en location juste avant de se mettre en union.

**TABLEAU 4.1.****Entrée en union à Dakar et à Lomé (modèle de Cox)**

Variables	Dakar			Lomé		
	Modalités	Coefficient	%	Modalités	Coefficient	%
<b>Génération/ période (cvt)</b>	G42-56, avant 1985	référence	20	G40-54, avant 1990	référence	21
	G42-56, 1985 à 1993	0,57	2	G40-54, 1990 à 1993	0,48	1
	G42-56, après 1993	—	1	G40-54, après 1993	—	1
	G57-66, avant 1985	1,56	19	<b>G55-64, avant 1990</b>	<b>0,52***</b>	27
	G57-66, 1985 à 1993	0,70	12	<b>G55-64, 1990-1993</b>	<b>0,44***</b>	4
	G57-66, après 1993	0,48	5	<b>G55-64, après 1993</b>	<b>0,46**</b>	5
	G67-76, avant 1993	—	2	G65-74, avant 1990	0,85	14
	G67-76, 1985 à 1993	1,12	21	<b>G65-74, 1990-1993</b>	<b>0,40***</b>	13
	<b>G67-76, après 1993</b>	<b>0,48**</b>	18	<b>G65-74, après 1993</b>	<b>0,48***</b>	14
<b>Religion</b>	Mouride	référence	28	Traditionnelle	référence	17
	<b>Chrétien</b>	<b>0,37*</b>	7	Sans religion	0,69	4
				<b>Catholique</b>	<b>0,53***</b>	64
				Protestant	0,96	9
	Tidiane	1,47	45	<b>Autre chrétien</b>	<b>0,29**</b>	2
Autre musulman	1,37	20	Musulman	0,93	4	
<b>Activité (cvt)</b>	Secteur moderne	référence	13	Secteur moderne	référence	8
	Secteur informel	0,71	31	<b>Secteur informel</b>	<b>0,67**</b>	24
	<b>Apprentissage</b>	<b>0,47*</b>	19	<b>Apprentissage</b>	<b>0,44***</b>	18
	<b>Aux études</b>	<b>0,29**</b>	26	<b>Aux études</b>	<b>0,22***</b>	36
	<b>Ne travaille pas</b>	<b>0,11***</b>	11	<b>Chômage</b>	<b>0,55**</b>	6
				<b>Inactivité</b>	<b>0,32***</b>	7
<b>Niveau d'instruction</b>	Non scolarisé	référence	20	Non scolarisé	référence	5
	Primaire	0,76	33	Primaire	1,42	26
	<b>Collège</b>	<b>0,52**</b>	20	Collège	1,12	38
	Lycée ou plus	0,64	27	Lycée ou plus	1,04	30

**TABLEAU 4.1. (suite)**

Variables	Dakar			Lomé		
	Modalités	Coefficient	%	Modalités	Coefficient	%
Statut d'occupation du logement (cvt)	Hébergé	référence	92	Hébergé	référence	85
	Propriétaire	1,74	1	<b>Propriétaire</b>	<b>1,43*</b>	7
	Locataire	1,13	6	<b>Locataire</b>	<b>2,67***</b>	8
Nombre d'enfants (cvt)	<b>Nombre d'enfants nés vivants</b>	<b>1,66**</b>		Nombre d'enfants nés vivants	0,94	
Lieu de naissance	Hors capitale	référence	23	Hors capitale	référence	27
	Capitale	1,08	77	Capitale	1,06	73
Significativité des modèles	Nombre d'hommes-années		2808	Nombre d'hommes-années		5107
	Wald Chi 2	1804,05	***	Wald Chi 2	461,77	***
	-2 log vraisemblance		816	-2 log vraisemblance		2472

Légende : Ce sont les valeurs de exp(f) qui sont données dans le tableau. Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1%, \*\* au seuil de 5% et \* au seuil de 10%. Le signe « — » indique un événement trop rare pour être analysé. Certaines covariables varient dans le temps, elles sont notées « cvt ».

Source : Enquêtes biographiques.

### — La situation au moment de la première union

Nous avons porté une attention plus particulière au statut d'occupation du logement au moment du mariage. À Lomé, et dans une plus grande proportion à Dakar, la majorité des hommes n'a pas de logement autonome au moment du mariage (tableau 4.2).

**TABLEAU 4.2.**

**Répartition des hommes selon leur statut d'occupation du logement au moment du premier mariage, Dakar et Lomé**

Ville et génération	Propriétaire	Locataire	Hébergé	Total
<b>Dakar</b>				
Génération ancienne	10,0	28,7	61,4	100,0
Génération intermédiaire	0,6	16,6	82,8	100,0
Jeune génération	0,8	22,5	76,7	100,0
<b>Lomé</b>				
Génération ancienne	10,4	40,3	49,4	100,0
Génération intermédiaire	12,2	31,3	56,5	100,0
Jeune génération	8,3	32,5	59,2	100,0

Source : Enquêtes biographiques.

À Lomé, la proportion de personnes hébergées au moment du mariage passe de 49 % à 59 % de la génération ancienne à la plus jeune, et la proportion de locataires et de propriétaires va en diminuant. Les personnes hébergées au moment du mariage le sont dans 60 % des cas par leurs parents biologiques et dans 30 % par d'autres parents (on ne relève pas de différences entre les générations). Parmi les propriétaires de la génération ancienne, environ 60 % sont « seuls propriétaires ». Cette forme de propriété individuelle tend à s'estomper chez les plus jeunes, seulement 20 % environ se déclarant dans ce cas, alors que 70 % d'entre eux partagent cette propriété avec d'autres membres de la famille (les frères vraisemblablement) et seulement 10 % disposent d'une propriété partagée avec leur conjointe. On est passé d'un accès à la propriété par un financement individuel à un accès par voie d'héritage pour les deux plus jeunes générations (respectivement 80 % et 90 %). Pour les locataires, le loyer est assumé par le mari seul dans 90 % des cas, son épouse ne participant généralement pas à cette dépense (entre 3 % et 4 % des cas des deux plus jeunes générations); un locataire sur dix se fait aider par sa famille pour payer le loyer.

À Dakar<sup>7</sup>, la proportion de ceux qui sont hébergés au moment du mariage est bien plus importante qu'à Lomé, et cette proportion va croissant : alors qu'une personne hébergée sur deux l'était par ses parents biologiques au moment du mariage dans les deux plus anciennes générations, cette proportion passe à 80 % parmi les plus jeunes (les autres sont hébergés essentiellement par d'autres parents).

En matière d'activité à Lomé, la part de ceux qui ont un emploi salarié au moment du mariage décroît, en particulier ceux qui exercent un emploi qualifié (tableau 4.3). La proportion de ceux qui exercent une activité informelle a presque doublé, passant de 23 % à 39 %. Les chômeurs et les inactifs augmentent d'une génération à l'autre. Enfin, les étudiants et les apprentis se répartissent pour moitié dans chacune de ces deux catégories. À Dakar, d'une génération à l'autre, on relève également une nette diminution de ceux qui exercent un emploi salarié qualifié au profit des indépendants. La précarité dans l'emploi gagne du terrain au moment du mariage. On peut dire que peu à peu les individus réajustent leurs prétentions et s'adaptent aux nouvelles conditions économiques. Néanmoins, l'absence de logement et la précarité de l'emploi n'empêchent pas certains hommes d'entrer en union, inscrivant le début de la vie de famille dans la précarité. Cela n'est pas sans influence sur le devenir de l'union. Ce sont ces couples qui n'ont pas d'autonomie résidentielle et qui ont des revenus faibles

7. On dispose de moins d'information à Dakar sur les modalités d'accès à la propriété ou de prise en charge du loyer.

et irréguliers qui sont les plus fragiles, particulièrement à Dakar. Le divorce est assez rapide et a de fortes chances de se produire dans les premières années de vie commune (Dial, 2008).

**TABLEAU 4.3.**

**Répartition des hommes selon leur statut d'activité au moment du mariage, Dakar et Lomé**

Ville et génération	Emploi qualifié	Emploi subalterne	Indépendant	Chômeur	Étudiant ou apprenti	Inactif	Total
<b>Dakar</b>							
Génération ancienne	26,8	32,2	26,4	2,0	12,6	0,0	100,0
Génération intermédiaire	19,5	26,4	40,5	4,6	8,9	0,0	100,0
Jeune génération	9,5	22,4	47,2	7,5	11,8	1,4	100,0
<b>Lomé</b>							
Génération ancienne	16,9	30,5	23,4	2,0	26,6	0,7	100,0
Génération intermédiaire	15,7	20,4	32,0	11,6	17,7	2,7	100,0
Jeune génération	5,0	19,2	39,2	10,8	20,8	5,0	100,0

Source : Enquêtes biographiques.

**Les facteurs explicatifs de l'accès au logement autonome des hommes au moment du mariage**

Pour mesurer les chances d'avoir un logement autonome lors du premier mariage, nous avons opté pour une régression logistique. La population analysée est composée des hommes présents dans la capitale à la date de leur première union.

L'effet de génération joue seulement à Dakar, où l'on remarque que les hommes mariés de la génération intermédiaire ont moins de chances que ceux de la génération ancienne d'avoir un logement indépendant au moment du mariage. On note en revanche que, tant à Dakar qu'à Lomé, les individus inactifs (y compris les étudiants et les chômeurs) ont peu de chances d'avoir une autonomie résidentielle lors de leur entrée en union par rapport aux salariés qualifiés. Ceux-ci ont sûrement les moyens financiers leur permettant de s'émanciper sur le plan résidentiel avant leur mariage, ou à l'occasion de celui-ci.

**TABLEAU 4.4.**

**Probabilités des hommes d'avoir un logement indépendant lors du premier mariage, Dakar et Lomé**

Variables	Modalités communes ou Dakar	Modalités Lomé	Dakar	Lomé
<b>Génération</b>	Génération ancienne		référence	référence
	Génération intermédiaire		0,47***	0,93
	Jeune génération		1,44	1,12
<b>Niveau d'instruction</b>	Non scolarisé		référence	référence
	Primaire		0,71	0,74
	Collège		0,53	0,70
	Lycée ou plus		0,57	0,89
<b>Statut d'activité</b>	Salarié qualifié		référence	référence
	Salarié subalterne		0,66	1,18
	Indépendant		0,67	1,18
	Inactif		0,15***	0,45***
<b>Âge au premier mariage</b>	Avant 25 ans		0,44*	0,53*
	25 à 29 ans		0,26***	0,74
	30 à 34 ans		0,28***	0,67
	35 ans et plus		référence	référence
<b>Religion</b>	Autre musulman	Traditionnelle	référence	référence
	Tidiane	Musulman	0,50*	1,33
	Mouride	Autre chrétien	0,72	0,85
	Chrétien	Catholique	0,56	1,02
		Protestant	—	0,74
<b>Groupe ethnique</b>	Wolof/Lébou	Ewé	référence	référence
	Peul	Mina	3,31***	3,02**
	Serer	Ouatchi	1,46	1,09
	Diola	Akposso	11,41***	3,64**
		Kabye	—	1,59*
		Cotokoli	—	1,96
		Autre ethnie	2,81*	1,59
<b>Descendance</b>	Pas d'enfant		référence	référence
	Au moins un enfant		1,15	1,61**
<b>Lieu de naissance</b>	Capitale (Dakar, Lomé)		0,17***	0,26***
	Ailleurs		référence	référence
<b>Caractéristiques</b>	Log vraisemblance		-105,44	-407,31409
	Effectifs		216	682
	Wald chi carré		55,24	105,14***
	Pseudo R <sup>2</sup>		0,2536	0,1384

Légende : Le symbole \*\*\* indique que la valeur est significative au seuil de 1%, \*\* au seuil de 5% et \* au seuil de 10%. Le signe « — » indique un événement trop rare pour être analysé.

Source : Enquêtes biographiques.

Le fait de se marier tôt diminue les chances d'autonomie résidentielle dans les deux villes, et c'est à Dakar que l'effet semble être le plus significatif. Dans cette ville, où les difficultés d'accès au logement sont plus aiguës (Diagne, 2006), les hommes qui se marient tard s'inscrivent dans une logique de constitution d'une nouvelle unité familiale dont le début serait d'abord l'accès à un logement indépendant.

À Dakar, les ethnies autres que les Wolof semblent avoir de meilleures chances d'accès à un logement autonome lors de leur mariage, avec un effet nettement significatif pour les Peul et les Diola. Ceux-ci ont respectivement 3 et 11 fois plus de chances de vivre dans un logement autonome lors de leur mariage. Peut-être que les Wolof/Lébou, qui sont les autochtones de Dakar, s'inscrivent plutôt dans des réseaux familiaux d'hébergement, alors que les Peul et les Diola, qui viennent d'ailleurs, sont davantage contraints d'avoir un « chez soi » avant (ou au moment) d'envisager de fonder une nouvelle famille.

Ce serait le cas aussi à Lomé, où les Mina et les Akposso ont plus de chances (multipliées par 3) que les Éwé d'être mariés et autonomes sur le plan résidentiel. L'histoire de Lomé a montré que ce sont ces derniers qui sont à l'origine de la création de la ville, et ils peuvent donc être considérés comme les autochtones de cette ville. Tout comme les Lébou à Dakar, ils sont chez eux et se marieraient donc quand bien même ils seraient chez leurs parents ou n'auraient pas de réelle autonomie résidentielle.

C'est à Lomé seulement que la descendance accroît les chances d'autonomie résidentielle lors du mariage : ceux qui ont déjà un enfant au moment du mariage ont 61 % plus de chances que ceux qui n'en ont pas d'être indépendants sur le plan résidentiel lorsqu'ils se marient.

Le fait d'être natif de la capitale réduit de manière significative les chances des hommes mariés à vivre dans un logement autonome, tant à Dakar qu'à Lomé. Comme nous l'avons signalé, les migrants qui arrivent à Lomé ou à Dakar ne peuvent se permettre de constituer une nouvelle unité familiale en étant hébergés. La perspective de se marier et d'avoir des enfants nécessite donc d'avoir une certaine autonomie résidentielle d'abord, ce qui ne serait pas le cas des natifs.

## CONCLUSION

Les réajustements économiques qui ont touché le Sénégal et le Togo entre 1980 et 2000 revêtent des caractéristiques similaires (désengagement de l'État, resserrement du secteur public d'emploi, etc.) et ont de fait durement frappé les jeunes générations des deux capitales, Dakar et Lomé. La précarité semble gagner du terrain, et les jeunes générations font face à des situations

économiques similaires : entrée retardée sur le marché du travail, moindre accès aux emplois du secteur formel. Face à ces difficultés croissantes, les individus ajustent leurs comportements démographiques. Une première réponse a été le recul de l'âge au mariage. Cet ajustement semble toutefois atteindre son point limite, en particulier à Dakar, où les hommes se mariaient déjà à un âge élevé. À Lomé, l'union prend d'autres formes que le mariage sacralisé par la religion, divers accommodements matrimoniaux étant possibles. Cependant, malgré les diverses formes que peut prendre cette union, l'âge auquel elle a lieu s'accroît. À Dakar, c'est à travers le logement que s'opère l'un des principaux ajustements : une proportion importante de jeunes couples, en particulier ceux qui sont dans des situations précaires, commencent leur union en étant hébergés par un autre ménage (principalement les parents). On l'a vu, la qualité de l'habitat s'est profondément améliorée à Dakar et la plupart des jeunes préfèrent attendre le moment où ils auront les moyens d'accéder à un logement autonome comportant un minimum de confort. D'autres accommodements ont eu lieu en ce qui concerne le paiement de la dot, qui est soit d'un montant revu à la baisse, soit différé. Les attentes des femmes vis-à-vis du mariage ont aussi été abaissées. Non seulement les difficultés économiques pèsent sur la constitution de la famille, mais elles ont aussi des conséquences sur la durée de l'union : à Dakar, ce sont surtout des motifs économiques qui sont avancés comme cause de divorce.

Être jeune aujourd'hui à Dakar ou Lomé n'a pas les mêmes implications touchant la constitution de la famille et l'accès à l'autonomie résidentielle qu'au moment des indépendances. Les changements ne sont pas nécessairement linéaires, et des stratégies éprouvées de mobilité socioéconomique peuvent rapidement devenir inopérantes. L'ajustement à des conditions économiques de plus en plus sévères s'opère par un repli sur la cellule familiale, qui tend à s'agrandir. Ainsi, à Dakar, trois voire quatre générations vivent sous le même toit.

L'analyse confirme que les changements mis en évidence résultent en grande partie des blocages sur le marché de l'emploi, et qu'ils ont lieu indépendamment des effets de structure (élévation du niveau d'instruction, composition selon l'origine géographique ou ethnique, évolution des mentalités, etc.). L'ajustement attendu sur le marché de l'emploi s'est en fait opéré au sein des ménages, et les changements structurels ont un effet particulièrement important sur les comportements démographiques et sociaux, en particulier un recul de la fécondité. De nouveaux modèles familiaux se profilent, souvent bien éloignés du modèle occidental de la famille nucléaire. On assiste à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales et de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALLISON, P. D. (1984). *Event History Analysis : Regression for Longitudinal Event Data*, Beverly Hills (CA), Sage Publications, coll. « Sage University Paper series on Quantitative Applications in the Social Sciences », n° 46.
- ANTOINE, P. (2002). « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », dans G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch (dir.), *Démographie : analyse et synthèse*, vol. 2 : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE, P., P. BOCQUIER, A. S. FALL, Y. M. GUISSÉ et J. NANITELAMIO (1995). *Les familles dakaraises face à la crise*, Dakar, ORSTOM, IFAN et CEPED.
- ANTOINE, P. et F. B. DIAL (2005). « Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 205-232.
- ANTOINE, P. et M. DJIRÉ (1998). « Un célibat de crise ? », dans P. Antoine P., D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan, p. 117-145.
- ANTOINE, P. et A. S. FALL (dir.) (2002). *Crise, passage à l'âge adulte et devenir de la famille dans les classes moyennes et pauvres à Dakar*, Dakar, IRD et IFAN, rapport d'étape pour le CODESRIA.
- ANTOINE, P., D. OUÉDRAOGO et V. PICHÉ (dir.) (1998). *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris, L'Harmattan.
- BECKER, G. S. (1981). *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.
- BÉGUY, D. (2003). *Itinéraire professionnel et vie féconde des femmes à Lomé*, Paris, Université de Paris I, mémoire de DEA en démographie.
- BÉGUY, D. et D. GBÉTOGLO (2005). « Formes d'union, modes de coresidence et fécondité à Lomé », dans K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Familles au Nord, familles au Sud*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, p. 285-304.
- BLOSSFELD, H. P., A. HAMERLE et K. U. MAYER (1989). *Event History Analysis : Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, Hillsdale (NJ), Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- BOCQUIER, P. (1996a). *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*, Paris, CEPED, coll. « Documents et manuels du CEPED », n° 4.
- BOCQUIER, P. (1996b). *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*, Paris, ORSTOM.
- BRILLEAU, A., F. ROUBAUD et C. TORELLI (2004). *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA. Principaux résultats de la phase 1 de l'enquête 1-2-3 de 2001-2002*, Paris, DIAL, document de travail DT/2004/06.
- COURGEAU, D. et E. LELIÈVRE (1989). *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED.
- COX, D. R. et D. OAKES (1984). *Analysis of Survival Data*, Londres, Chapman and Hall, coll. « Monographs on Statistics and Applied Probability », n° 21.
- DIAGNE, A. (2006). *L'entrée en vie adulte à Dakar*, Paris, Université de Paris I, thèse de doctorat en démographie.
- DIAGNE, A. et G. DAFFÉ (2002). *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*, Paris, Karthala et CREA.
- DIAL, F. B. (2008). *Mariage et divorce à Dakar : itinéraires féminins*, Paris, Karthala.
- DONADIÈ, F. (1992). *Nuptialité et fécondité des hommes au sud-Bénin : pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain-la-Neuve, Academia, thèse de doctorat en démographie.
- DURUFLÉ, G. (1994). *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?*, Paris, Karthala.
- KAUFMANN, G., R. LESTHAEGHE et D. MEEKERS (1988). « Les caractéristiques et tendances du mariage », dans D. Tabutin (dir.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, p. 217-248.
- KOUTON, E. F. (1998). « Crise, famille, jeunesse et altération des justifications sociales d'une forte fécondité au Bénin », dans F. Gendreau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUFELF-UREF et ESTEM, p. 357-376.

- KUÉPIÉ, M. (2002). *L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé : évolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs*, Nanterre, Université de Paris X, thèse de doctorat en démographie.
- LACHAUD, J.-P. et J. MAMDER (2003). *Marché du travail, emploi et pauvreté au Togo : analyse et politiques*, Genève, Bureau international du travail.
- LE BOURDAIS, C., G. NEILL et J. MONGEAU (2001). « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 1, p. 3-28.
- LESTHAEGHE, R., G. KAUFMANN et D. MEEKERS (1989). « The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa », dans R. Lesthaeghe (dir.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, p. 239-337.
- LOCOH, T. (1984). *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest. Le Togo méridional contemporain*, Paris, Presses universitaires de France et INED, coll. « Travaux et documents », n° 107.
- LOCOH, T. (1989). *Changement social et situation matrimoniale : les nouvelles formes d'union à Lomé*, Paris, INED, coll. « Dossiers et recherches de l'INED », n° 29.
- MARCOUX, R. et V. PICHÉ (1998). « Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali) », dans F. Gendreau (dir.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Paris, AUFELF-UREF et ESTEM, p. 219-236.
- MARGUERAT, Y. (1986). *Dynamique sociale et dynamique spatiale d'une capitale africaine : les étapes de la croissance de Lomé*, Lomé, Université du Bénin et ORSTOM.
- MARGUERAT, Y. (1993). « Lomé : mémoire d'une ville », *Histoires de développement*, n° 22, juillet, p. 35-39.
- MCDONALD, P. (1985). « Social organisation and nuptiality in developing countries », dans J. Cleland et J. Hobcraft (dir.), *Reproductive Change in Developing Countries*, Oxford, Oxford University Press, p. 87-114.
- OPPENHEIMER, V. K. (1994). « Women's rising employment and the future of the family in industrial societies », *Population and Development Review*, vol. 20, n° 2, p. 293-342.
- RAZAFINDRAKOTO, M. et F. ROUBAUD (2002). « Pauvreté et récession dans les métropoles africaines et malgaches : éléments de diagnostic », dans J.-P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud (dir.), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, *Economica*, p. 111-140.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage. Évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED, coll. « Les études du CEPED », n° 16.
- TRUSSELL, J., R. HANKINSON et J. TILTON (1992). *Demographic Applications of Event History Analysis*, Oxford, Clarendon Press.
- UNITÉ DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ (URD-DGSCN) (2002a). *Famille, migrations et urbanisation au Togo*, fascicule 2 : *Résultats de l'enquête quantitative*, Lomé, URD.
- UNITÉ DE RECHERCHE DÉMOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ (URD-DGSCN) (2002b). *Famille, migrations et urbanisation au Togo*, fascicule 4 : *Migrations et insertion urbaine à Lomé*, Lomé, URD.

Antoine Philippe, Béguy D. (2014).

Evolution des conditions économiques, mariage et constitution de la famille à Dakar et à Lomé.

In : Antoine Philippe (dir.), Marcoux R. (dir.) Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux. Québec : Presses de l'Université du Québec, (1), 83-107.

(Sociétés Africaines en Mutation ; 1).

ISBN 978-2-7605-4141-2